



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 19 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2023/64 de la Municipalité du 7 décembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Romane Benvenuti et consorts « Un toit pour touxtes, toute l'année »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.


Le président



La secrétaire adjointe

